



Valeyres-sous-Rances, le 26 mars 2015

MUNICIPALITÉ  
DE  
VALEYRES-SOUS-RANCES

1358 VALEYRES-SOUS-RANCES

## AU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

### Préavis N° 28/2015 : Nouveau Règlement du Conseil général

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

#### I. Préambule

Par un arrêté publié dans la FAO du 5 mars 2013, le Conseil d'Etat a fixé au 1<sup>er</sup> juillet 2013, la date d'entrée en vigueur de la Loi du 20 novembre 2012, modifiant celle du 28 février 1956, sur les communes (LC ; RSV 175.11).

Les communes ont dès lors été appelées à adapter leur Règlement du Conseil général aux nouvelles dispositions légales.

#### II. Projet

Afin de répondre à ces exigences, la Municipalité a choisi de travailler en étroite collaboration avec la commission nommée par le bureau du Conseil. Se basant sur le règlement type élaboré par le Service des Communes et du Logement (SCL), et compte tenu de la marge de manœuvre relativement restreinte laissée par ce dernier, les articles du règlement actuel ont été discutés et parfois modifiés. Le projet découlant de ce travail a été soumis au Service juridique du SCL, qui nous l'a retourné sans remarque contraignante.

Le règlement modifié a été approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 mars 2015 et sera, après son adoption par le Conseil général, soumis à l'approbation du Département des Institutions et de la Sécurité.

#### III. Conclusions

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité de Valeyres-sous-Rances invite le Conseil général à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## **LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES**

- vu le préavis municipal no 28/15 concernant le nouveau règlement du Conseil général ;
- entendu le rapport de la commission de gestion chargée de l'étudier;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

### **DECIDE**

d'adopter le nouveau règlement du Conseil général de Valeyres-sous-Rances.

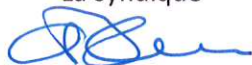
### **DECHARGE**

la Municipalité et la commission de gestion de leur mandat.

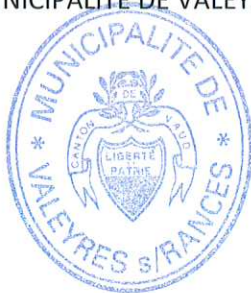
Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 mars 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

La syndique



C. Tallichet Blanc



La secrétaire



F. Turin

*Personne de contact : Mme Tallichet Blanc, syndique, tél. 079 616 07 37*